

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce treizième jour du mois de septembre deux mille dix (13 septembre 2010) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Septembre 2010

7. Avis de motion pour modifier le règlement 363-2008 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de drainage et d'éclairage de rue de la Place Louis-Denis et autorisant un emprunt de 1 429 542 \$ à ces fins

8. Financement temporaire – Règlement 397-2010 (infrastructures rue des Seigneurs – Phase IV

9. Nomination du maire suppléant

10. FQM – Inscription cours sur la gestion des contrats municipaux

11. Collège Montmorency – Inscription Officier en sécurité incendie

12. Autorisation de versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques – Communications Le Rocher inc.

13. Développement domiciliaire R. Pellerin (Place du Moulin) – Décompte progressif n° 1

14. Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II – Décompte progressif n° 6

15. Développement domiciliaire rue des Seigneurs – Phase IV – Mandat laboratoire pour le contrôle qualitatif - Qualitas

16. Toiture salle communautaire – Travaux additionnels

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

17. Commission scolaire du Chemin-du-Roy – Démolition de la base de plein air de Saint-Thomas-de-Caxton
 18. Demande d'autorisation – Barrage routier
 19. Appel d'offres – Fourniture de sable (abrasif)
 20. Appel d'offres – Fourniture de sel déglaçant
 21. Demande de dérogation mineure – Madame Chantal Croisetière et monsieur André Richard
 22. Demande de dérogation mineure – Monsieur Sébastien Allard
 23. Demande de dérogation mineure – Monsieur Rock Désaulniers
 24. Ministère des Transports – Nettoyage entre l'autoroute et le boulevard de la Gabelle
 25. Varia
 - 25.1 Mandat Groupe CGC – Poste de directeur technique
 - 25.2 Fête des Aînés 2010
 - 25.3 Motion de félicitations – Comité organisateur du Tournoi Les Sauterelles
- Période de questions
26. Levée de l'assemblée

2010-09-300

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il informe les gens présent que la municipalité est actuellement à élaborer un nouveau projet concernant les affiches de signalisation, plus particulièrement les noms de rues. Nous sommes à revoir le design complet et aussi la possibilité d'ajouter des affiches aux entrées de secteurs identifiant les rues le composant.

Concernant le dossier de la conformité des fosses septiques, la municipalité tiendra une rencontre d'information le 27 septembre prochain pour quatre (4) secteurs donnés, dans le cadre de la phase I. Les personnes visées recevront une invitation par la poste.

Les travaux dans les locaux de la caisse devant accueillir la bibliothèque de Saint-Thomas sont en voie d'être terminés. Le déménagement est prévu pour le début octobre, tel que prévu. L'ancienne bibliothèque sera séparée afin de loger l'AFÉAS et les Loisirs. Les travaux devraient être complétés à la mi-novembre.

Le processus afin de combler le poste de directeur technique est en marche. Nous espérons avoir comblé ce poste au moment de lire ces lignes.

En ce qui a trait au dossier de l'hôtel de ville, nous avons dû revoir quelques détails techniques afin de se conformer à nos décideurs respectifs. Par contre, ceci ne met pas en péril le projet initial.

Concernant la gratuité de l'enfouissement au site de la Régie, le maire informe qu'une nouvelle directive sera mise en place afin que cela devienne utilisateur-payeur. Ainsi, les gens devront acquitter les frais d'enfouissement qui sont chargés à la municipalité pour couvrir la portion des immobilisations (47,91 \$/tonne). Or, la municipalité encourage les citoyens à utiliser l'éco-centre. Un article en ce sens sera publié dans le prochain Stéphanois.

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

En terminant j'aimerais féliciter le comité organisateur du Tournoi Familial Les Sauterelles et plus particulièrement à M. Marcel Bournival et à son équipe d'une centaine de bénévoles. Cette année, 29 équipes ont participé au tournoi familial. Une réussite digne de mention!

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 août et de la séance extraordinaire du 16 août 2010 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2010-09-301

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 août et de la séance extraordinaire du 16 août 2010 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 13-09-2010 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2010-09-302

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 13-09-2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

La Directrice générale & Secrétaire-trésorière dépose un état comparant les revenus et dépenses réalisés et le budget pour la période du 1^{er} au 31 août 2010.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2010-09-303

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver les déboursés d'août 2010 totalisant 122 644,22 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 31 août 2010 au montant de 135 667,37 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Pluritec Ltée – Honoraires professionnels – Projet domiciliaire – Rue des Seigneurs - Phase IV

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

2010-09-304

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 8232-01 pour un montant total de 24 832,50 \$ à Pluritec Ltée., pour des honoraires professionnels relativement au projet domiciliaire – rue des Seigneurs – Phase IV (rés. 2009-12-434).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Honoraires professionnels

2010-09-305

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 2852 pour un montant total de 695,59 \$ à Claude Grenier Ressources Humaines inc., pour des honoraires professionnels relativement au processus de sélection pour le poste de directeur technique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Coopérative de solidarité santé Les Grès – Frais facturables période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010

2010-09-306

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer un montant de 8 919,74 \$ à la Coopérative de solidarité santé Les Grès pour les frais facturables pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Septembre 2010

2010-09-307

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Description	Compte G/L	Montant
Service incendie – Formation officier 1 (gestion d'activités de caserne) pour 3 officiers (René Boisvert, Martin Milot et Éric Vincent)	02.220.00.454	1 257 \$
Service incendie – Pièces et accessoires (différents raccords et supports pou clé à boyaux	02.220.00.649	434 \$
Service incendie – Armoire	02.220.00.670	205 \$
TOTAL		1 896 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion pour modifier le règlement 363-2008 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de drainage et d'éclairage de rue de la Place Louis-Denis et autorisant un emprunt de 1 429 542 \$ à ces fins

2010-09-308

Gaëtan Léveillé donne avis de motion que lors de la prochaine séance, ou lors de toute séance subséquente, ce conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement modifiant le règlement 363-2008 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout, de drainage et d'éclairage de rue de la Place Louis-Denis et autorisant un emprunt de 1 429 542 \$ à ces fins.

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

8. Financement temporaire – Règlement 397-2010 (infrastructures rue des Seigneurs – Phase IV)

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 397-2010 décrétant une dépense de 358 600 \$ et un emprunt de 358 600 \$ pour la construction des infrastructures de la rue des Seigneurs, le 2 juin 2010;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives concernant les emprunts temporaires (art. 1093 et 1093.1 du *Code municipal du Québec*);

2010-09-309

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'emprunt d'une somme allant jusqu'à 358 600 \$, soit 100% des dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 397-2010 et l'émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Nomination du maire suppléant

2010-09-310

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme M. Marc Bastien comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 13 septembre 2010. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. FQM – Inscription cours sur la gestion des contrats municipaux

2010-09-311

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inscription de quatre (4) membres du conseil, soient Robert Landry, Gaëtan Léveillé, Richard St-Pierre et Jocelyn Isabelle, à la formation sur la gestion des contrats municipaux donnée par la FQM. Cette formation se tiendra à Yamachiche le 21 octobre 2010. La municipalité assumera les frais d'inscription de 25 \$ plus taxes pour chacun des participant (total de 112, 88 \$) en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Collège Montmorency – Inscription Officier en sécurité incendie

2010-09-312

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur incendie à s'inscrire au cours sur la gestion de la prévention incendie donné par le Collège Montmorency dans le cadre de la formation Officier en sécurité incendie. La municipalité assumera les frais d'inscription au montant de 320 \$ en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

12 Autorisation de versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques – Communications Le Rocher inc.

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire la remise aux municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

2010-09-313

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à Communications Le Rocher inc. dont le siège social est situé au 1173, 6^e Avenue, Grand-Mère (Québec) G9T 2J4, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au mois 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Développement domiciliaire R. Pellerin (Place du Moulin) – Décompte progressif n° 1

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BPR-Infrastructures à l'effet de payer le décompte progressif n° 1, présenté par l'entrepreneur Construction et pavage Boisvert inc. au montant de 176 728,84 \$, pour les travaux réalisés au 30 juin 2010 relativement au projet domiciliaire R. Pellerin (Place du moulin);

2010-09-314

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement du décompte progressif n° 1 au montant de 176 728,84 \$ à Construction et Pavage Boisvert inc. pour les travaux réalisés au 30 juin 2010 pour le développement domiciliaire R. Pellerin (Place du Moulin) (rés. 2010-04-151).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II – Décompte progressif n° 6

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Consultant Mésar inc. à l'effet de payer le décompte progressif n° 6, présenté par l'entrepreneur Groupe Pro-b inc. au montant de 96 593,46 \$, pour les travaux réalisés au 3 juin 2010 relativement à la mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II;

2010-09-315

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement du décompte progressif n° 6 au montant de 96 593,46 \$ à Groupe Pro-b inc. pour les travaux réalisés au 3 juin 2010 pour la mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II (rés. 2009-10-338).

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Développement domiciliaire rue des Seigneurs – Phase IV – Mandat laboratoire pour le contrôle qualitatif - Qualitas

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de Groupe Qualitas et de Les Laboratoires Shermont pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet domiciliaire – rue des Seigneurs – Phase IV, à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Groupe Qualitas inc.	5 056,00 \$
Les Laboratoires Shermont inc.	5 370,70 \$

2010-09-316

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux du développement domiciliaire rue des Seigneurs – Phase IV à Groupe Qualitas inc. pour un montant de 5 056 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Toiture salle communautaire – Travaux additionnels

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter des Maximum modèle 301 sur la salle communautaire afin d'assurer une meilleure ventilation de l'entre-toit et que ces derniers n'ont pas été prévus au devis;

2010-09-317

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de travaux supplémentaires de Toitures Thermotech à savoir l'ajout de 4 Maximum, modèle 301 et le nettoyage des gouttières sur 385 pieds linéaires pour un total de 1 700 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Commission scolaire du Chemin-du-Roy – Démolition de la base de plein air de Saint-Thomas-de-Caxton

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès devenait propriétaire, par bail emphytéotique le 14 juillet 1999 de la base de plein air de Saint-Thomas-de-Caxton;

CONSIDÉRANT que le 4 octobre 2004, la Commission sur la Santé et la Sécurité au Travail (CSST) interdisait l'accès à ce bâtiment en raison de doutes sur la solidité de la structure du toit (affaissement, infiltration d'eau, poutre altérée) et la présence possible de fibre d'amiante sur la fournaise défectueuse;

CONSIDÉRANT que la présence de fibre d'amiante a été confirmée par une étude réalisée par Gestion environnementale T. Harris inc. le 15 octobre 2004 qui mentionnait que l'échantillon contenait 60% chrysotile;

CONSIDÉRANT qu'une étude de faisabilité sur la réfection du bâtiment a été réalisée le 15 décembre 2004 par Daniel Bédard, architecte et que l'évaluation budgétaire s'élevait alors à près de 800 000 \$;

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, par sa résolution numéro 2008-09-350, la permission de démolir la base de plein air et une participation financière de 50%;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 34-CC/08-10-08 de la Commission scolaire autorisant la municipalité à procéder à la démolition de la base de plein air, mettant fin au bail emphytéotique à la fin des travaux et mentionnant que la Commission scolaire ne participerait pas financièrement;

CONSIDÉRANT les importants coûts reliés à la démolition de la base de plein air, à savoir :

Honoraires professionnels (Pluritec)	Relevés et plans et devis (démolition)	3 215 \$
	Évaluation environnementale phase I	2 000 \$
	Appel d'offres et analyse des soumissions	2 100 \$
	Évaluation environnementale phase II	4 700 \$
Appel d'offres démolitions (plus bas soumissionnaire)	GB Démolition	73 525 \$
	Surveillance chantier	3 000 \$
	Total	88 540 \$
	TPS	4 427 \$
	TVQ	6 973 \$
	Grand total	99 940 \$

2010-09-318

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès réitère sa demande aux dirigeants de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy la possibilité d'obtenir une participation de 50% des coûts de démolition, soit 49 970 \$. En contrepartie, la municipalité s'engage à remettre 50 % du produit de la vente du terrain. Une copie de la présente résolution sera transmise à M. Jean-Paul Diamond, député et M. Gilles Isabelle, commissaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande d'autorisation – Barrage routier

CONSIDÉRANT que l'association de hockey mineur le « Rocket de Saint-Étienne-des-Grès » désire faire une levée de fonds en effectuant un barrage routier le 16 octobre 2010, au coin de la rue Principale et du chemin des Dalles;

2010-09-319

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès réitère l'appui au hockey mineur en autorisant le barrage routier se tenant le 16 octobre prochain de 9 h à 16 h. La municipalité fournira huit (8) cônes ainsi que des dossards.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Appel d'offres – Fourniture de sable (abrasif)

2010-09-320

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande des soumissions sur invitation pour la fourniture de 3 500 tonnes métriques de sable qui servira d'abrasif aux soumissionnaires suivants :

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

- Guy Boucher;
- Louis Boucher.

Les soumissions devront être reçues au plus tard 14 h 00 le mercredi 29 septembre 2010 au bureau municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Appel d'offres – Fourniture de sel déglacant

2010-09-321

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande des soumissions sur invitation pour la fourniture de 800 tonnes métriques de sel déglacant en vrac aux soumissionnaires suivants :

- Cyrille Frigon;
- Mines Seleine;
- Sel Warwick.

Les soumissions devront être reçues au plus tard 14 h 15 le mercredi 29 septembre 2010 au bureau municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure – Madame Chantal Croisetière et monsieur André Richard

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Chantal Croisetière et monsieur André Richard consiste à régulariser la marge latérale gauche du garage attenant à la maison, à 0,53 mètre au lieu de 4 mètres, tel que prescrit à l'article 101, du règlement de zonage 234-90, sur le lot 2 545 463, de la zone Ru-03;

CONSIDÉRANT que la construction de ce garage a été effectuée par l'ancien propriétaire, et ce, sans permis de construction de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les requérants étaient au fait que l'implantation du bâtiment n'était pas conforme à la réglementation municipale lors de leur démarches d'acquisition de la propriété;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil de refuser la demande de dérogation mineure de madame Chantal Croisetière et de monsieur André Richard;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure.

2010-09-322

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure déposée par madame Chantal Croisetière et monsieur André Richard concernant le 40, rue Grande-Allée, lot 2 545 463 de la zone Ru-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure – Monsieur Sébastien Allard

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Sébastien Allard consiste à régulariser la marge avant du côté sud-ouest de la maison

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

mobile à 2,28 mètres au lieu de 4,0 mètres, tel que le règlement de zonage 234-90, article 75, l'exige, sur le lot 2 544 950, zone Rs-01.

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage et que la résidence n'est pas fenêtrée de ce côté;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Sébastien Allard ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure.

2010-09-323

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Sébastien Allard concernant le 993, chemin Saint-Thomas, lot 2 544 950 de la zone Rs-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure – Monsieur Rock Désaulniers

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Rock Désaulniers consiste à permettre la construction d'un bâtiment secondaire d'une hauteur de 17 pieds, au lieu de 13 pieds, tel que prescrit à l'article 77 du règlement de zonage 234-90, sur le lot 2 546 627, de la zone Ra-01;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que le garage sera construit à plus de 100 pieds de l'emprise de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Rock Désaulniers ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure.

2010-09-324

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Rock Désaulniers concernant le 371, rue Principale, lot 2 546 627 de la zone Ra-01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Ministère des Transports – Nettoyage entre l'autoroute et le boulevard de la Gabelle

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès participe aux Fleurons du Québec et a obtenu la classification de trois (3) fleurons pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT que les abords de l'autoroute sont à la vue de toutes les personnes l'empruntant et qu'il y a lieu de les améliorer en les nettoyants;

2010-09-325

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès demande au Ministère des Transports de procéder au nettoyage des arbres situés aux abords de l'autoroute 55 et le boulevard de la Gabelle, dans la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Séance ordinaire du 13 septembre 2010

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Varia

25.1 Mandat Groupe CGC – Poste de directeur technique

2010-09-326

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate le Groupe CGC pour combler le poste de directeur technique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25.2 Fête des Aînés 2010

2010-09-327

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde un montant de 250 \$ à la Corporation du développement communautaire de Saint-Boniface à l'occasion de la tenue de la Fête des Aînés 2010 le 24 octobre prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25.3 Motion de félicitations – Comité organisateur du Tournoi Les Sauterelles

2010-09-328

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations au comité organisateur du Tournoi Les Sauterelles, plus particulièrement à M. Marcel Bournival et à son équipe d'une centaine de bénévoles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 19
Fin : 20 h 19 (pas de question)

26. Levée de l'assemblée

2010-09-329

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée,
Directrice générale et Secrétaire-
trésorière